

Pour peser sur les choix qui engagent votre avenir

Le CTPU, créé en 1982 et renouvelé tous les trois ans, est obligatoirement saisi de tous les projets de décrets ayant trait au statut des enseignants-chercheurs. C'est une instance qui permet de prendre la mesure des intentions proclamées ou cachées du gouvernement et de son administration, ainsi que des positions des différents syndicats.

Les élus Sgen-CFDT y sont porteurs des réalités que vous vivez. Ils critiquent les projets gouvernementaux, font des propositions de modification ou proposent des solutions alternatives.

Au cours des trois dernières années, le CTPU n'a pas eu à siéger. Il devrait être réuni prochainement (si l'État fonctionne normalement... puisque les syndicats ont été sollicités en début d'année pour donner leur avis sur un projet de décret de reclassement).

**AVANT
LE 4 OCTOBRE 2006
VOTEZ
SGEN-CFDT**

**Chère collègue,
Cher collègue,**

Vous allez élire vos quinze représentants titulaires et leurs suppléants au Comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTPU). Cette élection a lieu au suffrage universel et à la représentation proportionnelle. C'est la seule élection où les enseignants-chercheurs (y compris les stagiaires et les assistants) votent dans le cadre d'un collège unique.

**VOTEZ ET FAITES VOTER
pour les candidat-e-s
présenté-e-s
par le Sgen-CFDT**

Pour faire face aux menaces et défendre le service public de l'enseignement supérieur

Le service public de l'enseignement supérieur est menacé tant par les conservatismes que par les projets de dérégulations débridées. Le Sgen-CFDT avance une conception d'un enseignement supérieur ouvert et innovant dont l'amélioration constante est la meilleure défense. Elle passe par la lutte contre les dérives hiérarchiques et mandarinales, l'amélioration significative des conditions de travail et des carrières des personnels, le fonctionnement démocratique des structures des établissements.

Pour encourager les innovations et s'opposer à la dérégulation

Appartenant à une fédération regroupant les différents personnels de l'Éducation nationale et de la Recherche, de l'Enseignement agricole public et de Jeunesse et Sports, et confédérée à une grande centrale syndicale de salariés, les élus Sgen-CFDT prennent en compte à la fois l'intérêt général et celui des personnels de l'enseignement supérieur. Ils ancrent leur action dans celle des forces sociales motrices du changement.

Pour imposer une politique de recrutement et de promotion à la hauteur des enjeux

Nous dénonçons le non respect des engagements publics du gouvernement. Les 3 000 postes promis pour 2007 dans l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas là puisque les lettres de cadrages budgétaires arrivées dans les ministères font état de 1 568 postes seulement.

Malgré le déficit global en postes, reconnu par le ministère, l'enseignement supérieur assume des missions d'enseignement de plus en plus complexes, trop souvent au détriment de l'activité de recherche des personnels. Il a relevé le défi de la démocratisation et de la professionnalisation des formations. La pérennité et le développement de l'enseignement supérieur français rendent indispensable la création de nombreux postes d'enseignants-chercheurs pour consolider son potentiel de recherche, accompagner les évolutions pédagogiques, améliorer l'intégration des collègues nouvellement recrutés par des décharges les deux premières années. La juste reconnaissance des compétences et de l'investissement de nombreux collègues impose le déblocage des promotions par une amélioration des ratios entre classes et des transformations d'emplois. Ces mesures, ainsi que des créations de postes en surnombre pour faire face sans à coups à la vague des départs à la retraite, doivent s'inscrire dans un plan pluriannuel négocié.

SCRUTIN DU 4 OCTOBRE 2006

→ Pour une meilleure prise en compte de toutes nos missions

Il faut en finir avec l'empilement de missions tant au niveau des structures que des individus. Développement de la validation des acquis de l'expérience et de nouvelles technologies de l'enseignement, orientation ou réorientation des étudiants, suivi des stages, validation d'études, information sur les parcours de formation, développement des relations internationale, professionnalisation des formations... toutes ces missions ne peuvent actuellement être prises en compte dans nos services malgré leur importance pour les universités. Les tâches autres que celles de recherche et d'enseignement prévues dans le statut des personnels enseignants du supérieur doivent être intégrées dans la charge statutaire, notamment les activités liées à de nouvelles formes d'interaction pédagogique (stages, projets tutorés, nouvelles technologies...), liées aux responsabilités ainsi qu'aux interventions en formation continue.

→ Pour une réduction du temps de travail

Le Sgen-CFDT revendique la réduction du temps de travail et la possibilité d'une modulation dans le temps des charges (volumes et types d'activités), notamment par la création d'un compte épargne temps. Dans un souci de diminution des heures complémentaires, il propose que les établissements aient la possibilité de recruter des Ater ou des enseignants associés pour remplacer des collègues en congés de maladie ou de maternité, en décharges ou détachements divers, ainsi que sur les fractions d'emplois laissées libres par les temps partiels. Il demande que du temps puisse être dégagé sous forme de décharges pour les mandats électifs et d'autres responsabilités et que les moyens correspondants soient intégrés dans les dotations aux établissements.

DÈS RÉCEPTION DU
MATÉRIEL DE VOTE
ET AVANT LE 4 OCTOBRE,
VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LA LISTE
DU SGEN-CFDT

Avancer sur les autres revendications

Le Sgen-CFDT se prononce pour

- L'égalité de reconnaissance de toutes les activités dans le déroulement des carrières des enseignants-chercheurs, sans privilégier de fait l'une ou l'autre de leurs missions.
- La résorption des disparités actuelles entre secteurs disciplinaires et entre établissements.
- La mise au clair et la diffusion des critères de qualification, de promotion, d'évaluation et le déblocage des promotions.
- La conversion des primes en décharges de service avec compensation effective à l'établissement.
- La rénovation de la formation initiale des enseignants-chercheurs par les CIES en liaison avec les IUFM et le développement de leur formation continue.
- Le développement du travail en équipe pédagogique et de recherche.
- La résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur (contractuels, vacataires, lecteurs, etc.)
- Le corps unique des enseignants-chercheurs.

Le Sgen-CFDT se prononce contre

- Toute attribution de postes aux établissements qui se ferait en dehors des critères publics de taux d'encadrement, de nécessité de rééquilibrage du potentiel scientifique et de la pyramide des âges pris en compte par les contrats des établissements.
- Le recours systématique aux heures complémentaires.
- Le cumul de rémunération, dont la réglementation date de 1936.
- Le maintien du système malthusien que constitue l'agrégation des disciplines des premier et deuxième groupes.

SGEN
CFDT
Une dynamique solidaire